



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 mai 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 mai 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 mai 2003

**Avis sur la demande présentée par France Télécom en vue de
réduire le parc des cabines téléphoniques implantées sur le
territoire communal.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

Secrétaire de séance : Melle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

Excusés :

Conseillers :

M. Michel PAILLEY, M. Joël RENOUX, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2003

DELIBERATION D20030191

**Dir.Sécurité Travail-Coordination
Concessionnaires**

**Avis sur la demande présentée par France Télécom en vue de
réduire le parc des cabines téléphoniques implantées sur le
territoire communal.**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

France Télécom a saisi la Ville de Niort pour rechercher l'approbation de l'autorité municipale sur une nouvelle campagne de réduction du parc de cabines téléphoniques présent sur le territoire communal.

Une précédente campagne, qui remonte à 18 mois (fin 2001) a vu la suppression de 18 cabines.

Le parc actuel compte 98 cabines réparties en différents secteurs de la ville.

La proposition de France Télécom reste non quantifiée à ce jour. Néanmoins, cette nouvelle demande confirme l'intention de l'opérateur de télécommunication de réduire sur plusieurs années le nombre de cabines disponibles pour les Niortais et les usagers.

L'opérateur motive son intention principalement par des critères économiques (faible rentabilité commerciale dû à l'essor de la téléphonie mobile) et assoit sa demande sur une base réglementaire qui fixe un service universel minimum:

« La densité de cabines téléphoniques doit être de 1 unité pour les 1000 premiers habitants, puis 1 cabine supplémentaire par tranche de 1500 habitants. »

Niort comptant environ 60 000 habitants, le parc, selon les textes, pourrait être réduit à 41 cabines soit plus de la moitié.

Au-delà des motifs économiques, cette nouvelle demande doit être examinée vis à vis du service rendu à l'utilisateur. L'essor de la téléphonie mobile et le contexte concurrentiel fort entre opérateurs ne doivent pas conduire France Télécom à méconnaître les catégories d'utilisateurs qui, ne disposant pas de téléphone portable, utilisent encore les équipements mis à leur disposition. Présents dans les quartiers et en différents lieux publics où la fréquentation est forte, de tels équipements de proximité lorsqu'ils sont implantés selon une maille suffisamment dense, participent aux services apportés à la population par différentes institutions. Ils permettent en outre d'alerter les services de secours en cas de besoin, ce qui répond à l'une des obligations du service universel auquel France Télécom a souscrit.

Leur disparition progressive contribue à la dégradation regrettable de certains services publics de proximité sur le territoire national et mécontente les usagers.

Un avis de principe me paraît devoir être formulé par les membres du Conseil municipal afin de signifier à France Télécom la position de la collectivité quant aux choix de l'opérateur de télécommunication en matière de gestion du parc de cabines téléphoniques sur Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- émettre un avis défavorable à la demande présentée par France Télécom visant à réduire à nouveau le nombre de cabines téléphoniques présentes sur le territoire de la commune de Niort, de façon à maintenir un niveau de service suffisant en préservant le parc, actuellement composé de 98 cabines.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

